



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 293/2025

ONG UNION SACREE DES AGRICULTEURS POUR LE DEVELOPEMENT

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG 0044/MIN.AGRISA/SG/F/01/2025, conclu avec la Province du Sud Ubangi, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent septante quatre mille quatre cent cinquante (USD 374 450,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille six cent vingt un, quinze centimes (USD 2 621,15), pour servir et valloir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/11/2025

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBA MBAYI
Directeur Général

